

AVIS

Réf. : AT.18.15.AV

Date d'approbation : 16/02/2018

Site à réaménager n°SAR/NI81 dit « Lycée Seutin » à NIVELLES – Arrêté provisoire

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* Art. 169 du CWATUP
- *Date de réception du dossier :* 23/01/2018
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

Projet :

- *Localisation :* Rue Seutin et rue de Soignies
- *Situation au plan de secteur :* Zone de services publics et d'équipements communautaires

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise à réaffecter le site en vue de le reconvertir en logement.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/NI81 dit « Lycée Seutin » à NIVELLES.

Au vu de l'état du site, le Pôle estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, le Pôle estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.



Samuël SAELENS
Président